



# ASSOCIATION PULNOY LOISIRS

## CENTRE SOCIO-CULTUREL DE PULNOY - SALLE 6

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Saison 2025/2026

Yoga - Mardi de 14h30 à 16h00

Yoga doux - Vendredi de 9h30 à 11h00

**REPRISE À PARTIR MARDI 09 SEPTEMBRE 2025 - Aucune séance pendant les vacances scolaires**

Nom de Naissance : ..... Nom d'Usage : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

Mail (*en majuscule pour de lisibilité*) : .....

Adresse : .....

Personne à prévenir en cas de problème ou d'urgence : Nom ..... Téléphone .....

Tarif pour une séance    En une fois : **185€**                       En 3 fois : **1 x 95€ et 2 x 45€**

Tarif pour deux séances    En une fois : **325€**                       En 3 fois : **1 x 165€ et 2 x 80€**

La cotisation inclut l'adhésion à l'Association Pulnoy Loisirs de 3€ - Chèques vacances et coupons Sport sont acceptés

Possibilité de souscrire une licence (EPGV) au coût de 31€ assurance comprise et ouvrant droit à une déduction fiscale)  
Souhaitez-vous y souscrire ?             OUI             NON

**Les chèques doivent être remis au moment de l'inscription libellés à l'ordre de PULNOY LOISIRS**  
paiement en 3 fois : les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> chèques seront encaissés en janvier et avril 2026).

Le règlement peut se faire également par virement bancaire, **exclusivement** pour un paiement en une seule fois  
IBAN FR34 2004 1010 1004 8743 8B03 124 - BIC PSSTFRPPNCY

**Contacts** : Philippe COPEY. Tel : 06 98 39 76 07 - [pulnoyloisirs@gmail.com](mailto:pulnoyloisirs@gmail.com)

Site internet: <https://pulnoyloisirs.wixsite.com/pulnoyloisirs>

Mairie de Pulnoy : 03 83 29 16 64

Je soussigné(e) : NOM :.....

Prénom : .....

• atteste avoir pris connaissance du règlement de la pratique des séances de YOGA de la page 3 et m'engage à les respecter.

Toute adhésion à L'Association Pulnoy Loisirs vaut acceptation de ce règlement.

• atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé de la page 4 publié par l'arrêté du 7 mai 2021 pour la saison 2025-2026 sinon je m'engage à fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.

autorise expressément l'association à me photographier et / ou à me filmer en groupe dans le cadre de la promotion de l'activité et à utiliser tout support de communication à cet effet, sans qu'il ne soit porté atteinte à ma vie privée ou à ma réputation et sans demande de rémunération de ma part, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.

ou m'oppose à être photographié ou filmé.

A :.....le...../...../.....

Signature

---

## COLLECTE DE DONNÉES

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive.), mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et aux structures déconcentrées de la Fédération (CODEP et COREG) pour votre inscription et votre recensement en tant que licencié EPGV, ainsi qu'à MAIF pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

Nous vous précisons que la fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence EPGV est effectuée par voie dématérialisée. Cette adresse e-mail permet également à la Fédération de vous informer sur ses actualités (newsletters, évènement...), mais aussi de vous solliciter en vue d'améliorer ses pratiques sportives ou de recueillir votre avis (enquêtes de satisfaction...).

Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un courrier à l'adresse de l'association : **PULNOY LOISIRS 2 rue du Tir 54425 PULNOY**

# REGLEMENT DE LA PRATIQUE DU YOGA

## Article 1 : Cotisation

Les cotisations étant calculées pour assurer les salaires des coachs sportifs les remboursements ne sont pas possibles car la cotisation n'est pas la contrepartie d'une prestation de service mais bien la participation de l'adhérent au fonctionnement de l'Association Pulnoy Loisirs sur toute la saison sportive.

**Si le nombre d'inscrits dans un cours est insuffisant il sera supprimé et la cotisation sera remboursée.**

## Article 2 : Assurance

Chaque adhérent licencié à la FFEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire) sera couvert également par l'assurance attachée à la licence délivrée par la FFEPGV.

Une assurance complémentaire optionnelle est proposée à chaque adhérent. Vous pouvez souscrire à cette assurance directement auprès de la MAIF (renseignements pour conditions et formalités « MAIF à Niort – N° Sociétaire 2 124 996 D » ou sur notre site internet)

## Article 3 : Responsabilité

A l'inscription s'il est nécessaire de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du YOGA ; celui-ci doit être remis dans un délai de 15 jours, passé ce délai l'accès à la séance sera refusé

Si en cours d'année votre médecin vous prescrit un arrêt de la pratique sportive, pour reprendre la pratique des séances, vous devrez nous fournir un certificat médical autorisant la reprise de la pratique sportive.

## Article 4 : Entraînement

Peut participer aux séances tout inscrit à jour de ses cotisations et ayant accepté le présent règlement pour la pratique des séances de YOGA .

Les entraînements se déroulent sous la responsabilité du coach sportif.

## Article 5 : Tenue vestimentaire et propreté des locaux

La participation aux séances nécessite une tenue vestimentaire appropriée : leggings, shorts, tenues de sport...

Il est conseillé d'apporter son tapis de gymnastique personnel.

Les chaussures d'extérieur sont strictement interdites, la participation aux séances se fera en chaussures de sport, faute de quoi l'accès à la séance sera refusé.

## Article 6 : Déroulement des séances

Si vous présentez des symptômes de fièvre n'allez pas à la séance car vous risquez de contaminer les autres participants.

Tous les enfants y compris les enfants ou petits-enfants des pratiquants peu importe l'âge ou la raison (garde d'enfants, vacances, indisponibilité personnelle ou professionnelle etc....) ne sont pas autorisés à

être présents sur le lieu de la séance du parent pratiquant ceci pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Une séance d'essai, gratuite est possible en début d'année ou en cours d'année sur accord du coach sportif sauf si le nombre maximum de pratiquants à ce cours est déjà atteint

# QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active et bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

<b>S'il vous plait, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions :</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié</b>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, remplir et signer l'attestation sur l'honneur de la page 2.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. **Le certificat doit dater de moins de 6 mois.**